

20^c.

Journal du Lot

20^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	9 fr.	16 fr. 50	30 fr.
TÉLÉPHONE 31	9 fr. 50	17 fr. 50	32 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 50
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 50
RECLAMES 3 ^e page (— d° —)	2 fr. 50
» 2 ^e page (— d° —)	4 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Petit dialogue des vivants à propos des négociations d'affaires menées avec des Allemands par des nationalistes français. Ce que valent les justifications de M. Paul Reynaud.

Revenant d'Amérique, M. Paul Reynaud a voulu se justifier d'avoir lié conversation avec de grands industriels et nationalistes allemands en vue d'accords qui impliquent un rapprochement franco-allemand — plus que cela : une alliance !...

— Quand je dis qu'il a voulu se justifier, j'entends par là qu'il a cherché, non pas à se défendre de l'avoir fait, mais à démontrer qu'il a eu raison de le faire !

— Parfaitement, il a eu raison. Il a donné une bonne leçon à ces partis qu'on dit « de gauche » et qui ont la ridicule prétention d'être seuls désireux et seuls capables de préparer un régime de paix. Il a bien fait de leur prouver par des actes que l'esprit pacifique n'est pas leur monopole et qu'on peut, en dehors d'eux, travailler utilement au rapprochement franco-allemand !

— La leçon, s'il y en a une, est pour celui qui renie sa doctrine. Ce n'est pas nous !... Et, permettez qu'on vous le dise, vous découvrez un peu tard la valeur de cette cause. Vous y venez à l'heure des profits. Nous la défendions quand elle ne rapportait que des injures. Mais laissons cela, pour le moment. J'observe que vous êtes bien pressés à répondre à ce que nous ne disons pas. Serait-ce une habitude de ne pas répondre à ce que nous disons ?

— Je réponds aux critiques que vous avez adressées à M. Paul Reynaud...

— Oh avez-vous vu que nous le critiquons d'être partisan du rapprochement franco-allemand ? Nous lui reprochons de l'avoir fait sans le dire. En d'autres termes, d'avoir agi en secret à l'encontre des opinions publiquement affirmées de son parti. Voilà notre premier reproche. Car bien loin de craindre la concurrence, bien loin de nous plaindre qu'on soit trop nombreux à préparer cette liquidation morale de la guerre, nous regrettons qu'on n'y soit pas assez ! Et l'adhésion proclamée d'une recrue de marque comme M. Paul Reynaud nous eût réjouis au lieu de nous fâcher !

— Eh ! bien, on ne le dirait pas ! Vous avez assez crié contre lui. On eût cru qu'il s'emparerait de votre bien, qu'il pétiât vos bégonias. Si ce qu'il a fait était bien pourquoi ne pas l'en féliciter ?...

— Mais voici, précisément, notre second reproche. C'est que nous ne savons pas au juste ce qu'il a fait. Et de qui est-ce la faute, sinon de lui ? Jusque-là le chef éloquent nous accusait de travailler contre la France — oui, parfaitement ! nous étions dénoncés comme ennemis de la cause française ! Rien que ça ! — parce qu'en préparant ce rapprochement des deux grandes puissances continentales nous nous efforcions de rendre possible la seule chose qui puisse empêcher une nouvelle guerre. Puis, brusquement, nous apprenons qu'il a lui-même négocié avec les « Boches ».

— Et comment l'apprenons-nous ? En son absence, par les « Boches » eux-mêmes ! — Et avec qui s'est-il abouché en Allemagne ? Avec des nationalistes, avec des hommes qui préchent là-bas la revanche contre la France !... Avouez qu'il y a de quoi en rester pantoufles !

— Nous, c'est au grand jour que nous avons toujours défendu notre idée. On sait ce que nous réclamions et pourquoi ?... Si l'on veut vraiment la paix, il faut en vouloir les moyens. Nous ne donnons pas dans cette absurde contradiction de nous proclamer hostiles à la guerre et en même temps de nous refuser à faire la seule chose qui peut l'empêcher. De plus, nous laissons aux gouvernements, seuls qualifiés pour cela, le soin des négociations et nous bornons notre action à les aider par une propagande dans l'opinion.

— Reconnaissez tout de même que ça fait une rude différence avec la manière et les procédés de M. Paul Reynaud.

— Mais, si importante qu'elle soit,

cela n'est après tout qu'une question de forme. Et cela ne saurait vous justifier de siffler ce que vous devriez applaudir !

— Ah ! mais ne dites pas de bêtises ! Vous appelez ça une question de forme ! Et qu'ont de commun, je vous prie, des traités publics passés dans l'intérêt de tous par les représentants qualifiés de deux peuples avec des accords secrets négociés entre particuliers dans l'intérêt de ces particuliers et sans souci de l'intérêt public ?

— Enfin, il y a autre chose qui nous chiffonne. Ce qu'ont traité entre eux ces messieurs, qu'est-ce que c'est ? Des affaires ! Et, bien entendu, ils n'ont pas cessé d'être patriotes.

— On peut donc, sans perdre la qualité de « bons Français », discuter commerce, industrie et finances avec des Allemands ! Alors, dites-moi donc pourquoi et comment on n'est que des traités lorsqu'on propose de négocier avec eux des accords politiques ?

— Est-ce le profit matériel qui purifie l'intention ? Est-ce l'argent gagné qui sanctifie l'acte ? Que voilà donc une belle application du vieux dicton : la fin justifie les moyens ! Nous ne savons pas encore qu'une mauvaise action devient bonne pourvu qu'elle rapporte de l'argent. En justice, ce « mobile » intéressé a toujours été considéré comme une circonstance aggravante !... La morale nationaliste a changé tout cela !

— Eh ! bien, nous ne proscrivons pas, nous, les ententes économiques. Mais nous voulons, d'abord, qu'elles soient faites au grand jour par des hommes qualifiés. Ensuite, nous voulons que les affaires soient subordonnées à la politique qui, seule, peut concevoir, négocier et défendre l'intérêt national. Nous ne voulons pas subir le régime du « business ». Nous ne sommes pas en Amérique, mais en France, pays de l'esprit, où ce sont encore les idées qui mènent et non pas l'argent ! Nous ne subissons pas passivement l'alliance des banquiers et l'Internationale des Coffres-forts !

Sous ces réserves expresses, nous nous félicitons que le parti de M. Paul Reynaud soit désormais « comprémissé » avec nous dans une politique de paix.

Emile LAPORTE.

PETITS MOTS D'ECRITS

Mac Donald et le « Journaliste »

Le premier Ministre anglais, M. Mac Donald, travailliste, ne cesse de prêcher. Il a un verset de la Bible à l'appui de toutes ses entreprises politiques.

Nous avons trouvé, dans le Journaliste, le Bulletin de notre Syndicat des Journalistes, le récit d'une aventure qui donne à réfléchir.

Elle n'a pas fait assez de bruit.

Madame Andrée Viollis est une journaliste parisienne. Elle a du talent et, ce qui vaut mieux que le talent, la loyauté professionnelle.

Madame Andrée Viollis était allée, il y a quelque temps déjà, interviewer M. Mac Donald sur le problème des dettes. Son opinion devait être publiée dans le Petit Parisien. L'homme d'Etat anglais déclara que les dettes interalliées seraient soumises à la révision et que les Etats-Unis avaient leur mot à dire en cette affaire.

L'effet de ces déclarations fut désastreux aux Etats-Unis.

Effrayé, M. Mac Donald s'empressa de faire dire au Chicago Daily News que c'étaient là de méchants propos que le Petit Parisien lui avait indûment attribués.

C'est tout simplement, s'écria le Premier Ministre anglais, un abus de langage de donner ce sens aux mots que j'ai prononcés.

Or, Madame Andrée Viollis n'avait commis aucun « abus de langage ». Son article avait été dicté par M. Mac Donald, le texte avait été ensuite soumis au Premier, en français, puis en anglais. C'est ce dernier texte qui fut reproduit en français, très fidèlement traduit.

Le Times, lui-même, rendit hommage à la correction de Madame Andrée Viollis. « La traduction, écrit-il le 20 juin, était parfaitement précise ». L'interview Viollis avait été conduite avec le soin le plus scrupuleux, le plus loyal.

Le Journaliste regrette qu'un tribunal d'honneur international ne soit pas institué pour juger des affaires de ce genre. On aurait pu peut-être instituer ce

Informations

Le Budget de 1930

La Commission des finances a terminé samedi soir l'examen de la loi de finances et a décidé les dégrèvements qui seront soumis à la Chambre dans le budget de l'exercice de 1930.

Elle n'a pas cependant achevé complètement de se prononcer ultérieurement sur l'emploi d'une partie des excédents budgétaires de l'exercice 1929 qui, selon les vues du ministre des finances, pourront être employés pour l'outillage économique dans un cahier de crédits supplémentaires.

Modifications au Code de la route

Dans le discours qu'il a prononcé au banquet de l'Automobile Club, M. Pierre Forgeot, ministre des Travaux publics, a fait connaître les modifications qu'il a décidé d'apporter au Code de la route.

Ces dispositions, dont l'application avait été différée, afin de n'apporter aucun changement dans les habitudes des conducteurs pendant la saison touristique où la circulation atteint son maximum d'intensité, ne seront publiées au Journal Officiel que le 31 octobre prochain et n'entreront en vigueur qu'à cette date.

Elles portent sur les trois points essentiels ci-après : priorité de passage aux croisements des routes, freins des automobiles, éclairage des véhicules.

L'affaire de l'ambassade russe

Le commissariat du peuple aux Affaires étrangères a prié le procureur général près le tribunal suprême de l'U. R. S. S. de poursuivre M. Bessedovski en justice.

Il est probable que les autorités soviétiques réclameront au gouvernement français l'extradition de M. Bessedovski.

La politique intérieure anglaise

Dans sa politique extérieure, le gouvernement socialiste obtient de beaux succès ; il va de triomphes en triomphes, mais toujours au-delà des mers.

A l'intérieur, aucun succès : le chômage augmente, rien n'est fait pour améliorer l'un et pour diminuer l'autre. Il est temps d'avertir le gouvernement qu'il doit considérer ses affaires intérieures et remédier à la situation.

En Afghanistan

Suivant des télégrammes de source indienne, Habiboullah n'aurait pas réussi à gagner la frontière du Turkestan russe et aurait été fait prisonnier par les soldats de Shah Wali. Il aurait été trahi par ses officiers.

Nadir Khan, avant de se rendre à Caboul, serait parti pour le Logar afin de faire sa jonction avec Shah Mahmoud.

Les entretiens de Washington

La politique anglo-saxonne en matière d'armement naval se résume à ceci : Etablir l'équilibre entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, puis, au nom de cette entente et sous prétexte d'intérêt général, imposer aux autres une limitation favorable à l'égémonie anglo-saxonne. C'est aussi pourquoi M. Mac Donald et le président Hoover cherchent à effectuer la réduction des armements navals par des conférences particulières en dehors de la S. D. N. C'est pourtant le rôle de l'organisme genevois que de poursuivre cette réduction, aussi bien sur mer que sur terre. Mais il est évident que les principes généraux que l'on veut appliquer à Genève ne sont point tout à fait du goût des Etats-Unis et de l'Angleterre.

Tribunal international spontanément. Vingt journalistes connus, de toutes nations, eussent pu évoquer l'affaire. M. Mac Donald n'aurait point comparu ; mais ayant publié le démenti sans consulter Madame Andrée Viollis, ni lui donner le moyen de se défendre, il n'aurait pas eu à se plaindre.

Nous évoquons cette affaire déjà ancienne que parce qu'il est nécessaire de se faire une idée du caractère des hommes d'Etat qui mènent l'histoire contemporaine.

Quelle confiance peut-on avoir dans les paroles, mêmes bibliques, de M. Mac Donald et dans sa franchise, du moment qu'il est capable de faire ce qu'il a fait envers Madame Andrée Viollis ?

Il y a certainement, dans la Bible, un verset qui interdit cette sorte de vilaine action qui révèle un fond d'âme ! (De L'animateur des Temps Nouveaux)

BERNARD

Au Mexique

Un groupe d'agraristes a attaqué la bourgade de Tesolopan dans l'Etat de Jalisco. Au cours du combat qui s'ensuivit, huit personnes ont été tuées et environ 150 autres blessées.

Les élections en Australie

Le parti travailliste s'est assuré la majorité absolue aux élections législatives qui ont eu lieu en Australie.

Les deux partis gouvernementaux n'ont encore obtenu que 16 sièges, tandis que les travaillistes en ont obtenu 40 et les indépendants 5. Quatorze résultats ne sont pas encore définitifs.

Il semble certain que le chef travailliste Seullin sera à la tête du nouveau gouvernement.

EN PEU DE MOTS...

— Dans la région du Haut-Doubs, on signale la première chute de neige ; elle recouvre les sommets environnant Montba, Les Hôpitaux, Les Fourgs.

— Un collier de perles d'une valeur de 600.000 francs a été volé à la fille du ministre de Bolivie, à Paris, par le valet de chambre.

— A un grand match de boxe qui a eu lieu samedi, boulevard de Grenelle, le Français Kid Francis a battu nettement l'ancien champion du monde, Fidel la Barba.

— Le « Graf-Zeppelin » a pris son vol dimanche à 11 h. 20 sous le commandement du docteur Eckener pour un raid au-dessus de la Hollande.

— Miss Doris Ferguson, actrice américaine, qui avait été victime d'un accident d'auto, jeudi, est décédée des suites des blessures.

— M. Racamont, secrétaire général de la C. G. T. U., a été arrêté, samedi, à Pierrefitte. Il est inculpé de complot contre la sûreté intérieure de l'Etat.

— Depuis le 1^{er} janvier, 22 millions de livres sterling d'or sont sortis des caisses de la Banque d'Angleterre.

NOS ÉCHOS

Programme en quelques mots.

Bon Dieu ! quelles nuées d'enquêteurs en Palestine ! Il en accourt, il en pleut de partout.

L'Egypte étant sur la route de Marseille à Jérusalem, ceux qui viennent de Paris font escale à Alexandrie, à Port-Saïd, poussent jusqu'au Caire et, parfois s'arrêtent à Ismailia, la jolie ville-oasis créée par l'administration du canal de Suez.

C'est ce qu'a fait notre confrère Edouard Helsey, du Journal. Et, à Ismailia comme à Alexandrie, il a vu des choses qui l'ont, si blasé qu'il soit, quelque peu estomaqué.

Tout était sens dessus dessous. Sur les quais, dans les rues, des foules passionnées se bousculaient, criaient et gesticulaient.

— Qu'y a-t-il donc dans ce pays ? interrogea Edouard Helsey.

En gare d'Ismailia, un grand nègre, ceinture rouge sur galabija blanche, lui répondit, en souriant :

— Ce qu'y a ?... Les Zilopéens, fess-moi l'camp d'Izzypte !

C'est ainsi que les masses égyptiennes comprennent et traduisent le récent accord entre le gouvernement britannique et Mahmoud pachà.

Et, peut-être, sans le dire, les Anglais ne le comprennent-ils guère autrement. Avec une réserve, bien entendu. Les Zilopéens fess-moi l'camp d'Izzypte, excepté les Anglais.

Trop d'ivrognes ! Entendez-vous souvent parler à Paris ou dans quelque autre ville de France de gens écraés dans la rue parce que, ivres, ils étaient incapables de se diriger et s'étaient stupidement allés jeter sous les roues d'un tramway ou d'un autobus ?

Le fait peut arriver certes, mais il est si exceptionnel que personne n'a jamais songé, que nous sachions, à proposer l'adoption de mesures spéciales de répression visant ce cas.

Il n'en est pas de même partout : la municipalité d'une très grande ville étrangère vient de prendre des mesures très sévères qui seront appliquées aux ivrognes qui, plus nombreux tous les jours, sont les causes continuelles d'innombrables accidents dont ils sont, d'ailleurs, souvent les victimes.

Et cette ville où l'ivrognerie s'affiche si scandaleusement, c'est — le croirez-vous ? — le temple de la sobriété officielle : New-York.

Ah ! c'est une belle chose que le régime sec !

La foi et l'hygiène. Pour sa première séance, l'Académie de médecine a eu le plaisir d'entendre une communication du docteur Dingui, de Tunis, membre correspondant. L'orateur a demandé l'assainissement des pèlerinages de la Mecque.

Il a expliqué que les pèlerins, en foule, sont parqués dans des navires trop pe-

CE QUI SE PASSE ET CE QUI PASSE

JANOT ET LES FILMS SONORES

Si vous voulez, mon petit frère, puisque vous avez été sage, avant de vous reconduire au collège, nous irons au cinéma.

A cette promesse, déjà vos yeux brillent. Vous me regardez mettre mon chapeau avec plaisir, vous trépez de joie, et tout heureux, vous me prenez la main, que je vous tends. Bien vite, nous sommes dehors.

Lorsque vous étiez plus petit, que vous aviez encore vos boucles dans le dos, je vous conduisais à Guignol et j'y risais, souvent, autant que vous.

Maintenant, candidat-latiniste, vous dédaignez Polichinelle, et ses farces naïves ne vous amusent plus.

Vous préférez le cinéma. Je vais vous y conduire, mais pas au cinéma que vous connaissez déjà, et où vous avez vu sur l'écran « Sans Famille » ou « Les aventures d'un chien de chasse », « Les malheurs de Sophie ».

Non, cette fois, tenez-vous bien, je vais vous conduire dans un cinéma de grande personne. Vous entendrez parler, tousser, pleurer, les acteurs ; vous les entendrez danser, rire et chanter. Cela vous consolera peut-être de ne pas aller encore au Music-Hall, lieu qui vous hante beaucoup trop, pour votre âge, et où on ne peut décemment pas encore vous emmener. Ces dames ne s'y habillent pas assez.

Comme j'ai la charge de votre âme, j'ai vu le film que vous allez voir, avant vous. Il y a des coups de revolver, des scènes terribles. Les petits poltrons, les petits enfants sensibles fermeront les yeux et se blottiront contre leur maman.

Mais vous n'aurez pas peur, mon petit frère, je serai là.

Tenez, nous sommes arrivés. Quelques places confortables nous avons ! Une loge pour deux ! Soyez patient, vous aurez des bonbons à l'entr'acte. Le noir se fait dans la salle. Subissons d'abord les actualités, mais voici le commencement du vrai programme ! Des chanteurs nègres, un trio de guitares havaïennes. Tandis que grimacent les trois mâchoires, que les dents brillent, vous écoutez la mélodie nostalgique, vous entendez les doigts glisser sur les cordes. Vous êtes émerveillé, mais crédule, comme saint Thomas, petit raisonneur, et à mon oreille, vous murmurez :

— Il doit y avoir un gros phonographe ?

Mais non, Jean, il n'y a pas de phonographe. Ce sont les films parlants, les films sonores, le miracle du vingtième siècle. Ah ! si notre grand-

frère, ils font la cuisine dans les cabines ; ils ont cinq litres d'eau individuels pour s'alimenter, se laver et laver leurs vêtements ; ils emportent leurs provisions de bouche qui, sous le ciel brûlant de l'Arabie, se décomposent avec une grande rapidité.

Et en fait de miracles, ils rapportent des fièvres, des maladies contagieuses, quelques-uns ne rapportent rien, pour la bonne raison qu'ils meurent sur place.

Aller à la Mecque prier Allah, conclut la Liberté, c'est bien. Mais la piété moderne exige de l'hygiène.

Grand Mogol. A propos des meurs asiatiques que Maurice Dekobra décrit dans la Tournee des Petits Mogols, voici une anecdote qu'on ne trouvera pas dans son récit :

Un prince asiatique — ne le nommons pas — possédant le droit de vie et de mort sur ses sujets, avait été invité, il y a quelques années, à une chasse à Rambouillet. Après la battue, il passa devant un pauvre rabatteur qui avait été blessé par un tireur maladroit.

Le prince s'arrêta, regarda l'homme sanglant, puis, se retournant vers le président du Conseil, il lui dit, d'un air navré :

— Oh ! comment je ne savais pas qu'on les tirait. Il m'en est passé plusieurs à portée.

La vraie formule. Le prince de Galles aime que ses amis soient très libres avec lui. Ils ne se privent pas d'user de la permission, ainsi qu'en témoigne l'anecdote suivante :

Un jour, le prince, qui était à la campagne, avait invité à dîner un de ses amis, qui devait venir de Londres. Au dernier moment, il reçoit un télégramme ainsi conçu : « Mille excuses. Impossible venir. Mensonge suit par lettre. »

Eloquence prudhommesque. Dans un lycée d'Allemagne, une fête a été récemment organisée pour célébrer le retour du Graf-Zeppelin. Le proviseur prononça un discours enthousiaste, et sa voix se mouilla de larmes lorsqu'il arriva à cette péroraison que les assistants durent écouter sans rire :

— C'est un Allemand qui, le premier, a traversé l'Océan en dirigeable, alors que les plus grands paquebots sont encore obligés de prendre la voie maritime !

Le LISBON.

Chronique du Lot

L'élection de Figeac

LE CHŒUR DES CRAPAUDS

Nous signalons la manifestation des Ratés de la politique cadurcienne contre la candidature à Figeac de M. de Monzie. Nous la signalons non pour y répondre mais pour qu'on sache qu'elle a eu lieu.

Sans cela on risquerait de l'ignorer et ce serait dommage.

Ils veulent absolument que le succès du candidat des républicains figeacois soit leur défaite. Pourquoi leur refuser cette satisfaction ?

Donc, ils ont fait paraître un « papier », rédigé à leur manière, sur le mode emphatique et plat, déclamatoire et creux, aussi vide d'idées qu'il est plein de rage et de hargne. Il s'adresse aux électeurs sur le ton du commandement : « vous ferez ! vous direz ! vous voterez ! vous ne voterez pas !... » On peut être à la fois méchants et ridicules. Ils y réussissent parfaitement.

Mais n'est pas redoutable qui veut. Et si tout le monde peut calomnier, il est des gens qui ne peuvent flétrir ni discréditer... les autres.

Evidemment, s'ils étaient aussi forts qu'ils sont méchants, ce serait grave. Mais ils ne font éclater que leur impuissance. Au lendemain du succès du candidat des républicains on mesurera l'étendue de leur défaite. On saura que leur haine est aussi faible qu'elle est grande, aussi débile qu'elle est acharnée, aussi injuste dans ses effets qu'elle est injuste dans ses motifs... Un peu de boue aujourd'hui, un peu de poussière demain. Et puis, ça se brosse !

Le papier en question, qui ne contient rien, est écrit au nom d'une Fédération qui n'existe pas. De sorte qu'un texte nul est cautionné par une signature qui vaut néant.

Additionnez des zéros et vous chiffrerez exactement le résultat de cette manifestation sur le scrutin du 20 octobre prochain.

Les réunions électorales

Il n'est pas nécessaire de donner par le menu un compte rendu détaillé de chacune des réunions publiques tenues par M. de Monzie. Elles se ressemblent toutes d'ailleurs, en ce sens que le candidat des républicains y a partout le même succès. Et l'on ne pourrait les raconter l'une après l'autre sans répéter la même chose en termes différents.

Pour nous en tenir à une vérité à la fois générale et particulière, qui n'a cessé de se manifester au nord comme au sud, à l'est comme à l'ouest de l'arrondissement, disons que l'éloquence, l'ardeur et la sincérité de M. de Monzie ont fait partout une impression si profonde que rien ne prévaudra contre elle. Il a traité devant ses auditeurs tous les grands sujets de la politique extérieure et intérieure, mais avec cet art de clarification qui fait comprendre à tous des choses d'apparence difficile et spéciale. Il a traité aussi les sujets de politique agricole et d'intérêt départemental, étonnant ses auditeurs par les vues qu'il leur ouvrait.

C'est aujourd'hui l'opinion presque unanime dans la circonscription qu'un tel représentant fera honneur à ses mandataires et que sa présence à la Chambre des députés sera utile au pays tout entier. Le mouvement en faveur du candidat des républicains est général et il fait plus que de rendre vaines les tentatives d'opposition, il les rend ridicules.

M. de Monzie, toujours accompagné de M. Loubet dont la popularité ne peut plus grandir dans l'arrondissement, a visité successivement les communes de Camburat, de Quissac, de Planiolles, de Fons, de Fourmagne, de Capdenac-le-Haut. Puis il est allé à Felzins, Lenthillac, Montredon, Saint-Félix, Cuzac, Prendignes et Saint-Perdoux.

Dans chacune de ces localités il a été reçu par le maire entouré de son conseil municipal et de la population venue en foule pour l'entendre. Dans toutes il s'est entretenu avec les habitants et leurs représentants des questions cantonales et locales et partout il a laissé derrière lui plus d'amitié encore qu'il n'en avait avant d'y venir.

Par suite de circonstances particulières, deux réunions prenaient une importance spéciale : celles de Lunan et de Capdenac-Port.

A Lunan, M. Masbou, maire, présidait, assisté du Conseil municipal. Dans l'assistance on remarquait M. Mirabelle, ancien économiste du Lycée de Lille, et M. Bontoux, adjoint de M. Flaissières à la Mairie de Marseille.

Après que M. de Monzie eût fait un exposé magistral de son programme, lequel obtint là le même succès que partout ailleurs, M. Bontoux demanda la parole dont se sert avec beaucoup d'éloquence. Lui qui, comme membre d'une grande municipalité, connaît bien les difficultés de l'administration et les obstacles que rencontrent les moindres tentatives de réalisation, il tint à apporter son hommage à l'homme qui fit au pouvoir de la laïcité active en étudiant et en déposant son projet d'enseignement, qui est la seule œuvre réformatrice accomplie depuis les débuts de l'instruction laïque obligatoire. Si l'homme qui a fait cela ne méritait pas la confiance des républicains, alors, quel est celui qui en serait digne ?

L'ardente adhésion de l'auditoire aux paroles de M. Bontoux lui prouva combien les électeurs de Lunan sont de cet avis. Là, comme ailleurs, l'immense majorité des suffrages est acquise à M. de Monzie.

A Capdenac, disait-on, il y aurait du bruit, de l'obstruction. Ces bruits eurent pour conséquence de rassembler un auditoire plus important encore que partout ailleurs.

Organisation et Réglementation de l'Assistance Médicale Gratuite

Dans toutes les villes de France, sans exception, on constate une progression des dépenses d'assistance telle que l'on se demande si une telle progression est due à l'extension du champ d'action de notre législation sociale, au décalage provoqué par l'après-guerre entre la progression du taux des salaires et l'aggravation des charges de maladie, ou si il n'est pas dû à une mauvaise organisation et à une mauvaise gestion des services ?

Il est un principe unanimement admis, c'est que le Budget de l'Assistance ne sera jamais assez élevé, tant qu'il servira uniquement à protéger le malheur et la misère et tant qu'il profitera aux véritables et légitimes bénéficiaires de l'assistance. Mais nul n'admettrait qu'il puisse être absorbé en frais de gestion du service, au profit d'électeurs qui ne rentrent pas dans la catégorie des légitimes bénéficiaires.

Chacun veut que les bénéficiaires de l'assistance en retirent le maximum d'utilité dans le maximum de légitimité. D'où la nécessité de soumettre les bénéficiaires et tous ceux qui collaborent au fonctionnement du service à des règles, à une discipline, à un contrôle et à une juridiction appropriée, administrative, professionnelle ou mixte.

A Cahors, les dépenses qui s'élevaient en 1910 à 16.000 francs de frais médicaux et pharmaceutiques, atteignaient 52.000 francs en 1920 et 100.000 francs en 1927.

Et le nombre de Bons délivrés annuellement qui était de 450 en 1910, atteignait 4.500 en 1927.

Pendant que la dépense était multipliée par 10, le nombre des Bons délivrés annuellement était multiplié par 10.

C'est la loi du 15 juillet 1893 qui constitue la charte de l'Assistance médicale gratuite. C'est elle qui détermine les conditions d'organisation et de fonctionnement des services, les droits des bénéficiaires, les attributions et les pouvoirs des divers organismes qu'elle institue à cet effet.

Dans la commune de Cahors, le service de l'Assistance médicale gratuite se trouve placé sous la triple dépendance du Bureau de Bienfaisance, du Bureau d'Assistance et du Conseil Municipal.

Il fonctionne dans les conditions établies par le Règlement départemental adopté par le Préfet, en exécution des délibérations du Conseil Général sur l'organisation du Service de l'Assistance médicale gratuite.

Le Bureau de Bienfaisance établit la liste des indigents, et leur distribue des secours en nature sur un Budget propre.

Le Bureau d'Assistance, constitué par la réunion du Bureau de Bienfaisance et de la Commission Administrative de l'Hôpital, établit conformément aux directives établies par le Règlement départemental, la liste d'Assistance, qui comprend les gens privés de ressources et les nécessiteux.

Le droit à l'Assistance est reconnu par l'inscription sur la liste, mais l'exercice du droit à l'Assistance est soumis au fait de maladie.

L'assisté inscrit sur la liste n'a pas le droit d'exercer un recours contre la commission d'assistance qui refuse de lui accorder le bénéfice de l'assistance, cette Commission restant libre d'apprécier dans quelle mesure elle doit accorder à l'intéressé le bénéfice de la loi. Il peut donc ou ne pas être assisté, ou ne l'être que partiellement.

Nous croyons utile d'examiner les dispositions essentielles :

1° de la loi du 15 juillet 1893, d'abord, 2° du règlement départemental du Lot, ensuite, et nous pourrions ainsi nous rendre compte si, toutes les prescriptions de la loi se trouvant respectées, la loi se trouve appliquée dans son esprit et avec toutes les garanties indispensables pour sauvegarder les intérêts et les droits des bénéficiaires, en même temps que les droits de la collectivité, et si toutes les mesures pour prévenir les abus et les réprimer, pour corriger les erreurs, sont prises conformément aux prescriptions de la loi et du Règlement départemental.

Etablissement de la liste d'assistance. Article 12. — La Commission Administrative du Bureau d'Assistance, sur la convocation de son Président, se réunit au moins quatre fois par an.

Elle dresse, un mois avant la première session ordinaire du conseil municipal, la liste des personnes qui, ayant dans la commune leur domicile de secours, doivent être, en cas de maladie, admises à l'assistance médicale, et elle procède à la révision de cette liste un mois avant chacune des trois autres sessions.

Le médecin de l'assistance ou un délégué des médecins de l'assistance, le receveur municipal et un des répartiteurs, désigné par le sous-préfet, peuvent assister à la séance avec voix consultative.

La Commission administrative du Bureau d'assistance doit donc dresser (c'est-à-dire établir à nouveau chaque mois) la liste d'assistance, un mois avant la première session ordinaire du Conseil Municipal (février), et la réviser un mois avant chacune des autres sessions de l'Assemblée communale (mai, août et novembre).

La liste doit être dressée intégralement au début de chaque année et seulement.

Mais là se borna l'effet de ces prédictions, car M. de Monzie, prêt à répondre et peut-être même à contre-attaquer, y remporta un succès considérable. D'obstruction, point ! On ne sait pas s'ils étaient venus. Si oui, ils furent si convaincus que tous leurs efforts seraient inutiles et ils se turent cois. C'est ce qu'ils avaient de mieux à faire.

La campagne de M. de Monzie est achevée. Elle est le prélude d'une victoire magnifique dont se réjouiront tous les démocrates et tous les amis du pays.

ment révisée tous les trimestres. Elle ne doit pas constituer une liste permanente, que l'on transmet de génération en génération.

La liste d'assistance n'est pas une liste d'indigents, c'est une liste de personnes privées de ressources, non pas actuellement au moment d'établissement de la liste, mais éventuellement, en cas de maladie.

Les médecins du service peuvent être appelés à donner leur avis à la Commission pour éviter une extension abusive des inscriptions.

Article 13. — La liste d'assistance médicale doit comprendre nominativement tous ceux qui seront admis aux secours, lors même qu'ils sont membres d'une même famille.

La Commission doit procéder à l'inscription individuelle des personnes, et non à l'inscription collective des familles. Elle ne doit pas limiter l'inscription au chef de famille, lorsque les membres de la famille sont dans une situation qui nécessite leur inscription individuelle sur la liste, pour bénéficier de l'assistance en cas de maladie. Pour chaque individu inscrit, elle reste libre d'accorder l'assistance totale ou partielle. Mais ce pouvoir n'appartient qu'à la commission, et non à son délégué ou au fonctionnaire chargé de la délivrance des bons.

Article 14. — La liste est arrêtée par le Conseil municipal qui délibère en comité secret : elle est déposée au secrétariat de la Mairie.

Le Maire donne avis par affiches aux lieux accoutumés.

Ce dépôt obligatoire de la liste d'assistance au Secrétariat de la Mairie a pour but de permettre à tout contribuable au budget de la commune, d'en prendre communication sans déplacement et même d'en prendre copie.

Mais dans certaines communes où la progression des dépenses du service de l'Assistance médicale gratuite paraît excessive, il y a lieu de rechercher si les listes d'Assistance ont été établies conformément aux prescriptions de la loi, si elles ont été soumises aux règles de contrôle et de vérification qu'elle prévoit et si le fonctionnement des diverses commissions et assemblées, chargées des actes d'administration n'a pas été faussé par le jeu politique.

Si l'on veut éviter la gabegie, il est nécessaire de soustraire l'assistance médicale gratuite au jeu de la politique et de la démagogie, et la placer entièrement sous la dépendance des règles d'administration adoptées pour son fonctionnement.

Article 16. — Pendant un délai de vingt jours à compter du dépôt, les réclamations en inscription ou en radiation peuvent être faites par tout habitant ou contribuable de la commune.

Ce recours s'exerce devant la Commission cantonale d'assistance, qui, dans la réalité ne fonctionne pas parce que les recours ne sont pas exercés et parce que les listes d'assistance ne sont point mises à la disposition des habitants ou contribuables intéressés qui n'en demandent point communication.

Article 19. — En cas d'urgence, dans l'intervalle de deux sessions, le Bureau d'Assistance peut admettre provisoirement, dans les conditions de la présente loi, un malade non inscrit sur la liste.

En cas d'impossibilité de réunir à temps le Bureau d'Assistance, l'admission peut être prononcée par le Maire, qui en rend compte, en comité secret, au Conseil municipal dans sa plus prochaine séance.

Dans la réalité, rien de cela ne se fait dans la presque généralité des communes de France. Dans tout le pays, les influences politiques et les personnalités politiques agissent en vertu d'une souveraineté personnelle.

N'avons-nous pas vu à Cahors, au cours d'une élection cantonale, la démagogie se donner libre cours et un candidat reprocher à une municipalité de n'avoir pas accordé le secours maternité, sans contrôle, à guichet ouvert.

Voici, d'autre part, d'après le commentaire de la loi du 15 juillet 1893, de M. Edouard Campagnole, dans quelles conditions il doit être procédé à l'inscription des personnes privées de ressources atteintes de maladies chroniques :

1° — Maladies chroniques. — « Pour les maladies chroniques, et lorsqu'il y a urgence, le bureau d'assistance peut prononcer provisoirement l'admission au secours. Cette décision doit être prise dans les conditions de l'article 12, c'est-à-dire que le médecin de l'assistance ou un délégué des médecins de l'assistance, le receveur municipal ou un des répartiteurs désignés par le sous-préfet, peuvent assister à la séance avec voix consultative.

« S'il n'y a pas possibilité de réunir à temps la commission administrative du bureau, ce dont le Maire est nécessairement juge, ce magistrat a le droit d'admettre lui-même le malade au secours, mais à la charge d'en rendre compte, en comité secret, au Conseil Municipal, dans sa plus prochaine séance. »

2° — « Il en va de même pour les maladies aiguës et pour les accidents, et surtout lorsqu'il s'agit d'une maladie contagieuse, dont la déclaration a été rendue obligatoire par la loi du 30 novembre 1892. Il agira ici par extension des attributions de police municipale que lui donne l'article 97, parag. 6, de la loi du 5 avril 1884, contre la propagation des maladies contagieuses.

Conclusion première. — C'est le fait de maladie qui ouvre le droit à l'Assistance. Lorsqu'il s'agit d'une maladie contagieuse, aiguë ou chronique, dont la déclaration est obligatoire, il n'y a pas de difficulté, et la déclaration de la maladie vient justifier le bénéfice de l'assistance. Mais lorsqu'il s'agit d'une maladie aiguë ou chronique, dont la déclaration n'est pas obligatoire, une décision récente du Conseil d'Etat établit que le médecin est tenu au secret professionnel et n'a pas à faire connaître aux commissions et aux autorités qualifiées, les diagnostics de la maladie. Dans ces conditions, la simple ordonnance médicale devient une justification de maladie, sans contrôle et sans appel.

Il ne faut pas perdre de vue que l'établissement des listes d'indigents et la distribution des secours aux indigents par le Bureau de Bienfaisance constitue la préface du travail de la Commission

CAHORS

LES AMIS DU BEAU VIEUX QUERCY

Soirée de Danse et de Musique

Le programme d'octobre comportait deux conférences du plus vif intérêt. La maladie qui n'était pas au programme s'y est inscrite d'elle-même et force a été au Comité et aux orateurs de s'excuser auprès du public et de remettre à plus tard ces deux belles séances.

Pour les remplacer, le Comité, comme nous l'avions fait prévoir, a pu organiser une soirée d'art qui aura lieu le 24 octobre et qui sera entièrement consacrée à la danse et à la musique.

On y admirera la célèbre artiste espagnole, Mlle Maria del Villar, accompagnée de ses musiciens, pianiste et guitariste.

C'est tout ce que nous en pouvons dire aujourd'hui en ajoutant qu'il s'agira d'un spectacle d'une haute qualité artistique et digne en tous points du public d'élite qui suit fidèlement les soirées des « Amis du Beau Vieux Quercy ».

POUR NOS FOIRES !

Les foires de Cahors sont toujours les mêmes, disait un commerçant. « Elles ne valent rien. Qu'il fasse beau temps ou mauvais temps, elles n'attirent plus à Cahors les propriétaires, les amateurs, les promeneurs, comme jadis. »

Comme jadis !!! Comme c'est vite dit. Mais qu'a-t-on fait pour attirer les propriétaires, les amateurs, les promeneurs ? Rien.

Sur la demande de certains commerçants, nous avons préconisé l'organisation d'un comité dont le but aurait été de rétablir et de créer des foires primées.

Ces foires existaient, jadis, avant guerre. Elles n'ont pas été réorganisées.

Pendant, les Cadurciens se souviennent que ces foires obtenaient un assez beau succès.

A la dernière séance du Conseil municipal, M. Malique a posé la question relative à la création de prix à distribuer lors de la foire de volailles grasses à Cahors.

Aucune objection n'a été faite à cette proposition, et, à l'unanimité le Conseil a voté, en faveur de ce concours de volailles grasses, une subvention de 500 fr.

M. Boi, conseiller municipal, mais membre de la Chambre de Commerce a proposé à cette assemblée d'apporter son aide à la proposition de M. Malique, à la décision du Conseil municipal.

La Chambre de Commerce a voté une somme de 200 francs.

Voilà donc 700 francs de prix qui pourront être distribués. Ce n'est pas beaucoup, dira-t-on. Mais c'est un commencement. L'année prochaine, les résultats seront meilleurs que ceux de cette année et inciteront de nombreux propriétaires à venir à nos foires primées.

Mais, qu'un Comité se constitue, composé de commerçants et apporte une quote-part aux sommes votées qui seront distribuées, eh ! bien, les résultats se manifesteront vite.

Car, il faut songer aussi à la Foire des Bœufs gras du 1^{er} février.

Elle existait bien celle-là ? On l'a supprimée ! Pourquoi ne pas la rétablir ?

Il suffit à un Comité de vouloir. Dans tous les cas, il est certain qu'il peut compter sur le concours du Conseil municipal et de la Chambre de Commerce.

Intervention de MM. Malique et Boi, en est la meilleure preuve. Il faut en profiter dans l'intérêt du commerce local.

L. B.

Ecole de St-Maixent

Notre compatriote, M. Lacombade, de St-Sauveur-la-Vallée, vient d'être reçu à l'Ecole militaire de Saint-Maixent.

d'Assistance et de l'établissement de la liste d'assistance. Or, la règle du jeu de la bienfaisance et de l'assistance se trouve faussée si les délégués de quartiers du bureau d'assistance délivrent, ou font délivrer, des cartes provisoires trimestrielles sans discernement, et si ces cartes trimestrielles sont renouvelées automatiquement à l'échéance et transformées en cartes permanentes d'indigence.

Il en va de même pour la liste d'assistance, si cette liste n'est ni établie chaque année, au début de l'année, ni révisée, conformément à la loi, et si les inscriptions annuelles sont automatiquement transformées en inscriptions permanentes.

Lorsqu'il en est ainsi, ce ne sont pas les Commissions du Bureau de Bienfaisance et du Bureau d'Assistance qui déterminent les limites des droits et les inscriptions, mais la fantaisie, la faveur et l'arbitraire, contre lesquels toutes les bonnes volontés viennent se briser.

La maladie et le malheur qui demandent à être secourus ne doivent pas être enfermés dans des formules et exprimés par des chiffres permanents, c'est l'appreciation des désastres qu'ils provoquent dans les familles, au moment où ils apparaissent, qui doivent fournir les moyens d'appréciation du droit à l'inscription.

Mais il faut pour cela substituer à l'esprit électoral, l'esprit d'assurance. C'est ainsi que l'on parviendra à tarir les sources auxquelles s'alimente la progression injustifiée des dépenses pour une mauvaise répartition des secours.

Somnambule réveillé!!!

Il y a quelques semaines, le professeur Pollmann, le réputé magnétiseur était dans notre ville où il donna une soirée de prestidigitation et de magnétisme.

Au cours de cette soirée, il endormit un jeune homme auquel il suggéra d'aller prendre, le lendemain, à midi, une tarte dans la pâtisserie Cabridens, et de venir la manger au Café de la Promenade.

Effectivement, « l'endormi » exécuta ce programme à la lettre. Et il n'y eut pas d'incident.

Mais il n'en a pas été de même, à Châtellerault, ainsi que le narrent les journaux.

Le professeur Pollmann suggéra à un manoeuvre de Châtellerault de faire ce qu'avait fait un Cadurcien.

Effectivement, à l'heure exacte, à midi, le manoeuvre, flant droit devant lui, passa entre les haies de curieux, pénétra dans la pâtisserie, s'empara d'une grande galette, dans laquelle il mordit à belles dents, puis il se rendit au café.

Mais, au moment où les photographes opéraient, le somnambule sortit de son domicile. Devenu subitement furieux, il se mit à rechercher dans la foule le professeur, puis, ne réussissant pas à le trouver, il brisa la galette d'un geste violent en proférant des menaces.

Cette scène, disent les journaux, a produit à Châtellerault, une vive émotion.

Pigeon qui revient cher !

A Rouen, la justice ne badine pas avec les mauvais chasseurs.

Ainsi, à la date du 12 octobre le tribunal correctionnel de cette ville vient de condamner un... chasseur qui avait tué un pigeon voyageur.

Ce n'emrod avait eu encore l'audace de prétendre, devant le tribunal, qu'il avait pris ce pigeon pour un émochet bleu.

Aussi bien, son affirmation n'a pas été prise au sérieux.

Il aurait mieux valu qu'il avouât, que ne voulant pas rentrer bredouille, il avait tiré sur le pigeon voyageur.

Le tribunal lui aurait tenu compte de sa franchise, mais il a condamné le chasseur à 100 francs d'amende, le propriétaire du pigeon a obtenu 150 francs de dommages-intérêts, et la Fédération colombophile de la 3^e région, qui s'était portée partie civile, a obtenu 100 francs.

Et le pigeon n'a pas été mangé par lui !

A la Cour d'appel d'Agen

M. Noé, avocat général près la Cour d'appel d'Agen, est nommé Président de Chambre près la dite Cour, en remplacement de M. Deschamps qui est nommé à faire valoir ses droits à la retraite et est nommé président de Chambre honoraire.

Magistrature

Notre compatriote, M. Mage, président du tribunal de 1^{re} instance de la Creuse, est nommé Conseiller à la Cour d'appel de Limoges.

M. Mage a été pendant plusieurs années juge d'instruction à Cahors.

Nous lui adressons nos vives félicitations.

Contributions directes

Notre compatriote, M. Cazes, contrôleur des Contributions directes à Albert (Somme) est nommé en la même qualité à Sarlat.

P. T. T.

Mme Gabet, dame employée des P. T. T., à Souillac, est nommée à Gourdon.

Conservatoire national de musique

Notre compatriote M. Jean Mouliérat est nommé membre du Conseil supérieur d'enseignement du Conservatoire national de musique et de déclamation pour l'année 1929-1930.

Poste automobile rurale

Le 16 octobre prochain, deux nouveaux circuits de poste automobile rurale seront mis en activité, l'un dans la région de Gramat-Sud, l'autre dans la région de Martel-Sud.

Le circuit de Gramat-Sud partira du bureau de poste de Gramat et desservira deux fois par jour (matin et soir) les communes ou localités des Aspes, de Couzou, de Carluet, du Bastit, de Lunegarde et de Reilhac.

Les fonctions de correspondant postal seront assurées à Couzou par Mme Bouzou ; à Carluet, par Mme Delpech ; à Lunegarde, par Mlle Peyrichou ; à Reilhac, par M. Thourou.

Le circuit de Martel-Sud aura son point d'attache à Martel et passera matin et soir à Creysse, à St-Sozy, à Meyronne, à Bendou, à Rocamadour-gare, à Montvalent, à Montvalent-gare, à Floirac, à Pontou et à St-Denis-près-Martel-gare.

M. Delnaud, à Creysse, et M. Delmas, à Montvalent, seront chargés des fonctions de correspondant postal.

La Foire de la Toussaint

Nous rappelons que la Foire de la Toussaint qui a lieu le 3 novembre, est fixée au 2 novembre, le 3 étant un dimanche.

Arrestation

Le nommé Dia Nensensia, 26 ans, sujet espagnol, ouvrier aux chantiers de Laval-de-Cère, a frappé d'un coup de couteau, un de ses camarades de travail.

Il a été arrêté et écroué à la prison de Cahors.

L'inculpé est déjà, sous le coup d'un arrêté d'interdiction de séjour.

LES FOIRES FORAINES

Les Foires Foraines de Cahors s'ouvriront samedi 19 octobre et dureront jusqu'au 3 novembre.

Comme on peut le constater, en passant sur les Allées Fénélon, chaque jour des établissements arrivent et s'installent.

Mais, aujourd'hui, encore, on ne peut pas indiquer le nombre exact d'attractions qui viendront « tenir la Foire Foraine de Cahors ».

Dans tous les cas, le nombre sera plus élevé que celui des années précédentes.

Les Cadurciens le constateront avant peu, comme ils apprécieront les attractions qui seront mises à leur disposition pendant une quinzaine de jours.

Dores et déjà, nous pouvons annoncer que durant cette quinzaine, les Cadurciens pourront, sur les Allées, faire une balade, autour des établissements. Mais ils auront également, le plaisir d'entendre l'excellente société musicale « les Amis de l'Harmonie » qui a promis de prêter son concours aux Foires Foraines. Un concert aura lieu dans le courant de la semaine prochaine.

Cyclistes attention !

Deux accidents ont été provoqués l'un par un cycliste, l'autre par un cycliste.

Le premier a heurté et renversé la place du Marché une excellente personne qui n'a éprouvé qu'une légère émotion.

La cycliste-femme a heurté et renversé, rue du Lycée, une autre excellente personne qui a été assez fortement contusionnée à une jambe.

Mais tandis que le cycliste, descendant de bicyclette, manifestait de vifs regrets et se confondait en excuses, la cycliste enguirlandée sa victime.

Aussi bien, elle est recherchée par la police, qui la retrouvera.

Cycliste, allez doucement : ne prenez pas exemple sur certains chauffards !

Naissance

Notre excellent confrère, Antonin Bergon, directeur du *Réveil du Lot*, vient d'être père d'un quatrième enfant, un garçon qu'on a prénommé Maurice, venu au monde le 10 octobre.

A Mme Bergon, qui se trouve en parfait état de santé, nous présentons nos félicitations et nos vœux et nous adressons à notre confrère nos meilleurs compliments.

Les anciens des P. T. T.

Dimanche, à midi, les retraités des P. T. T. habitant Cahors, ont inauguré leur association amicale par un banquet qui a été servi à l'hôtel Larochette. Un excellent menu fut vivement apprécié par les convives. Ils y firent honneur.

La réunion fut toute cordiale et dura jusqu'à 4 heures à l'hôtel.

Puis, les convives se sont séparés en se donnant rendez-vous pour l'année prochaine ; certains même auraient désiré que cette réunion eût lieu deux fois par an.

La plus grande gaîté et la plus cordiale camaraderie n'ont cessé durant la journée.

La Ligue Maritime et Coloniale Française à Cahors

Nous apprenons que le Vice-Amiral Guépratt, ex-commandant en chef des forces navales aux Dardanelles, viendra au nom de la Ligue Maritime et Coloniale faire une causerie sur « La Marine française », le vendredi 25 octobre, à 20 h. 30, au Palais des fêtes de Cahors. Cette causerie sera suivie de très intéressants films dont nous donnerons les détails dans quelques jours.

a cassé à coups de cailloux, la lampe qui se trouve en face le lycée des jeunes filles.

Une surveillance est établie, une enquête est ouverte par la police qui a le signalement de l'auteur de ces actes de vandalisme.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du 11 octobre 1929

Rixe

Les nommés C..., 66 ans, et M..., 43 ans, de Cahors, se sont battus. C... est condamné à 50 fr. d'amende et M... à 25 fr.

Coups et blessures

Le tribunal condamne les nommés Niauxel à 16 fr. d'amende sans sursis, Besson et Escrouzailles à 25 fr. d'amende avec sursis pour coups et blessures.

Encore des coups

Le nommé C..., de Cahors, condamné par défaut à 4 mois de prison pour coups et blessures, a relevé appel du jugement.

Le tribunal réduit la peine à 2 mois.

Le vendeur de perdreaux

Nous avons relaté qu'un chasseur ayant tué en temps prohibé un perdreau offert de la vendre à des automobilistes, mais que ces automobilistes étaient des gendarmes en tournée dans les environs de Lauzès.

Le chasseur a été condamné à 100 fr. d'amende, au paiement du permis de chasse et à la confiscation du fusil ou à un paiement d'une somme de 200 fr.

Vitriolisme

Le tribunal inflige 4 mois de prison à la femme Berthoumioux qui tenta de vitrioler M. Manhiabal, maire de Vers.

ABANDON DE FAMILLE

Antoine Magné, 41 ans, cultivateur à Assier, est inculpé d'abandon de famille. Il est condamné à 100 fr. d'amende.

Foire du 12 Octobre 1929

La foire de samedi, 12 octobre, a été peu importante. Voici les cours : Bœufs gros d'attelage, 6.000 à 6.500 francs, la paire ; bœufs gras, 280 fr. les 50 kilos ; porcs, de 250 à 300 fr., pièce.

Moutons, 5 à 6 fr. le kilo ; agneaux, 6 fr. 50 le kilo.

Marché : Poulets, 8 fr. 50 ; poultes, 7 fr. 50, lapins, 3 fr. 25, le 1/2 kilo, œufs, 9 fr. 60 la douzaine.

Oies à engraisser, 100 à 150 fr. la paire.

Halle. — Pommes de terre, 38 fr. les 50 kilos ; maïs, 70 fr. les 80 litres.

Les Sports

A PUY-LEVEQUE.

Une mise au point. — Mis en cause d'une façon personnelle par une note parue dans « La Dépêche » du 12 courant, à la Chronique locale de Soturac, je viens vous demander l'hospitalité de vos colonnes pour une mise au point tout à fait amicale.

Ce correspondant sportif écrit en effet : « Le Président de la Fédération des Sociétés d'Association du Lot va, dit-il, défendre aux Sociétés la composant de matcher amicalement avec notre Equipe, parce qu'elle appartient à la Ligue « du Midi », etc... »

J'ai participé à la formation de cette nouvelle Organisation Départementale et j'en ai même accepté la présidence, parce que j'ai jugé qu'elle pouvait rendre service à tous nos Clubs peu fortunés en les groupant dans un cadre pour ainsi dire local.

A mon humble avis, cela leur permet d'organiser des rencontres peu coûteuses et tout de même intéressantes de par l'organisation annuelle d'un Championnat départemental.

Mon titre de Président ne me donne aucune qualité pour commander en maître, et seules les Assemblées Générales de la Fédération ont le droit de prendre les mesures telles que celles dont vous bien me rendre responsable le correspondant de Soturac. Je sais, en effet, qu'il a été parlé de cette délicate question, mais je puis affirmer qu'aucune décision n'a été prise à ce sujet et que Société elle-même a conclu des rencontres avec des Sociétés non affiliées.

Avec l'U. S. P., nous avons nous aussi appartenu à la Ligue du Midi et fait le championnat pendant deux ans ; mais comme nous étions seuls, avec Prayssac, d'abord, et Montcuq ensuite, et que Soturac ne venait pas nous y rejoindre, nous dûmes courir les rencontres officielles, soit à Montauban, soit à Toulouse, et nos ressources bien vite épuisées nous mirent dans l'impossibilité de continuer la lutte dans de pareilles conditions.

lèvres tremblaient et de grosses larmes ruisselaient sur ses joues. Je sentais ce qui se passait en elle. Je savais qu'elle était fière de mes succès et qu'elle avait espéré me voir accomplir de grandes choses. Elle était femme et avait escompté pour moi un mariage avantageux, mais en dépit de cette déception, je vis que j'avais eu raison de faire fond sur son aide. Encore une fois, sois bénie, tendre mère.

Elle se leva : « Que je la voie au moins, cette femme de votre choix. Où habite-t-elle ? Allons la trouver. » — Elle est ici, dans cette maison. Ah ! mère, je savais bien que vous ne mous renoussiez pas.

Elle m'embrassa.

— Amenez-la moi, fit-elle.

— Je sortis et, par un mot, fis savoir à Béatrix que je l'attendais. Elle arriva bientôt. Elle avait fait un peu de toilette et, bien que pâle encore, resplendissait de grâce et de beauté.

Je la conduisis à la chambre de ma mère. Elle s'arrêta court sur le seuil ; une vive rougeur envahit son visage.

— Béatrix, ma chère enfant, dis-je, voici ma mère. Je lui ai tout dit et elle vous attend pour vous souhaiter la bienvenue.

Elle demeurait immobile ; sa tête s'était inclinée sur sa poitrine et son sein se soulevait violemment. Ma mère s'approcha d'elle, et l'enlaçant doucement, murmura à son oreille

C'est, du reste, la seule raison qui nous fit retirer de la Ligue du Midi, où nous ne comptons que des sympathies, et travailler ensuite à la formation de la Fédération des Sociétés Lotoises.

Cela, nous le fîmes au vu et au su de tous les Clubs et après en avoir averti moi-même le Secrétaire Général de la Ligue du Midi, M. Vié, dans une conversation que nous eûmes ensemble sur le terrain du Stade Toulousain, le 1^{er} janvier 1928.

Et quant à l'ostracisme dont parle notre Correspondant de Soturac, je suis bien obligé de lui rappeler qu'il oublie un peu trop facilement ses devoirs de « Ligueur », et je n'ai pour toute réponse qu'à lui mettre sous les yeux l'article 20 de son règlement sportif, qui est ainsi conçu :

« Tous matches, même d'entraînement, sont interdits, sous peine de suspension, entre les Clubs de la L. M. F. A. et les Clubs non affiliés ou n'appartenant pas à un groupement reconnu par la F. F. A. »

« Comme quoi il est toujours prudent de ne pas parler corde dans la maison d'un pendu. »

J'ajoutai même que c'est pour éviter cet ostracisme à notre égard que nous sommes en pourparlers avec la S. F. F. A., à Paris, en vue d'y négocier notre affiliation.

Le Président de la Fédération du Lot F. A. : F. TALOU.

Arrondissement de Cahors

Labastide-du-Vert

Carnet blanc. — Nous apprenons avec un réel plaisir le très prochain mariage de la gracieuse Mlle Amélie Bancarel, de Sals, commune de Labastide-du-Vert, avec M. Jean-Roger Reygade, domaine de Boisredon, commune de Petit-Palais (Gironde).

Aux jeunes et futurs époux nos meilleurs souhaits de parfait bonheur.

— A. B.

Montgosty

Naissance. — Nous sommes heureux d'annoncer la naissance d'une fillette, prénommée Ginette-Simone, aux époux Pégourie Valentin du Transpuech.

Nos félicitations au papa et à la maman.

Mariage. — Samedi dernier, 12 courant, a été célébré le mariage entre Marcel Delbreil, de Saint-Médard-Catus, et Denise Vialard, de Montgosty.

Nous souhaitons aux jeunes époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Cornus

Fête locale. — Etrangers, qui ne la connaissez pas, et vous tous, qui êtes déjà venus, rendez-vous les 20 et 21 octobre à Cornus. Cette année, le Comité met en œuvre tous les moyens susceptibles de satisfaire les exigences du public.

Il a retenu un excellent aubergiste de St-Cirq-Lapopie qui réglera ses clients à des prix très modérés.

Il a choisi les bouquets et les fleurs, d'un genre moderne inédit, chefs-d'œuvre d'un artiste de la région. Vous jugerez.

Il s'est assuré le concours de bazars et de stands de tir où les amateurs de canons boîers pourront s'en donner à cœur joie.

Il placera, en raison de la température, des braserons où le soir, ceux qui auront froid pourront se réchauffer gratis.

Il a arrêté un orchestre de choix qui saura soutenir sa réputation et qui ne recueillera, comme dans les autres communes où il est passé que d'unanimes éloges. Le nom des frères Mouniérat dit tout.

Le clou de la fête sera une tombola. Le comité accepte tous les dons. Les billets, la liste des nombreux lots et le règlement seront présentés le samedi 19 et le dimanche 20 octobre. Mais dans l'intérêt du public, le tirage de la tombola aura lieu le dimanche 20 octobre à 5 heures.

Les jeunes filles offriront des fleurs à l'entrée du bal. Ne vous dérobez pas. Venez nombreux. L'horaire des trains et des autobus vous le permet. Si ces jours vous vous ennuyez ailleurs, vous serez inexcusables.

Soyez généreux pour tâcher de diminuer le gros déficit qui, en raison de notre bonne volonté, risque de nous échoir.

Bref, belles journées en perspective.

Montcuq

Concours agricole du 20 octobre. — Il est rappelé aux intéressés que les

animaux, les machines, les produits agricoles, etc., devront être rendus sur leurs divers emplacements à 8 h. du matin.

Les déclarations sont reçues tous les jours à la mairie de Montcuq par M. Bessières, secrétaire de la Mairie, et trésorier du Comice, jusqu'au 17 octobre dernier délai.

A cause du concert qui sera donné par les Amis de l'Harmonie, de 16 à 17 heures, la distribution des récompenses aura lieu sur la Place des Fossés, à 15 h. et demie.

Le Secrétaire général du Comice, Officier du Mérite Agricole, J.-B. P.

St-Pantaléon

Carnet blanc. — Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de la toute gracieuse Mlle Léa Bord, fille du si sympathique forgeron, M. Léon Bord, avec M. Noël Vilatte, propriétaire à Lasbouygues, commune de Bagat.

Nos félicitations aux parents et nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes futurs époux.

Puy-l'Evêque

Une mise au point. — Voir à la rubrique « Les Sports ».

Duravel

Fêtes des 20, 21 et 27 octobre. — Nous complétons le programme des fêtes qui se dérouleront aux dates ci-dessus indiquées, et qui, si le temps le permet, seront particulièrement brillantes.

Samedi, 19 courant à 18 h., ouverture des fêtes par la sonnerie des cloches et salves d'artillerie ; à 20 h., hommage au monument aux morts, et dépôt d'une gerbe de fleurs.

Dimanche 20, à 6 h., sonnerie des cloches, suivie de nouvelles salves ; à 9 h., réception de la société musicale, aubade aux habitants et distribution de bouquets ; tour de ville en musique et salut au monument aux morts ; à 12 h., apéritif-concert ; à 14 h., défilé de la musique ; à 15 h., concert et attractions foraines, manèges, toboggan, tapis roulant, tirs, tourniquets et jeux divers avec nombreux prix ; à 17 h., grand bal de jour suivi d'un apéritif-concert ; à 20 h. 30, fête de nuit, brillante retraite aux flambeaux avec feux de Bengale, bombes et torches ; à 21 h., grand bal, orchestre-jazz.

Lundi 21 : grande foire traditionnelle de la St-Hilarion. Dans la matinée, concerts et défilés de la société musicale, apéritif-concert ; à 14 h., feux variés sur diverses places, attractions foraines ; à 15 h., grand bal de jour avec orchestre-jazz ; à 20 h., retraite aux flambeaux et à 21 h., bal de nuit.

Dimanche 27 courant : grande manifestation sportive avec le concours de la musique qui défilera et donnera un concert dans la matinée.

Le raid hippique qui comporte 2.000 francs de prix sera suivi de courses de bicyclettes avec 300 fr. de prix. Comme nous l'avons déjà indiqué, les intéressés peuvent avoir d'amples détails au siège du comité, mairie de Duravel.

A 18 h., apéritif-fanfare ; à 20 h., retraite aux flambeaux, et à 21 h., clôture des fêtes par un bal de nuit.

Mariage. — Nous annonçons avec plaisir le prochain mariage de M. Raymond Grassi, fils et beau-fils de Mme et M. Lines, propriétaires, route de la Gineste, avec Mlle Marie-Louise Turenne, fille de Mme et M. Turenne, notre sympathique garde-champêtre.

Nos félicitations aux familles.

St-Cirq-Lapopie

La récolte des noix. — Sans être nettement déficitaire, la récolte des noix est, cette année, très moyenne.

Dans ces conditions, les acheteurs seront probablement nombreux et, déjà, l'on parle de prix rémunérateurs.

Nos noix sont d'ailleurs d'excellente qualité, soit dans la vallée, soit dans les causses.

Nous ferons connaître les prix dès que les cours seront ouverts.

J'essayai de prévoir d'où viendraient les dangers de dénonciation et de trouver les moyens les plus propres à les conjurer. Sans doute, et je l'ai déjà établi, la personne à craindre, avant tout, c'était Mme Wilson. Elle seule savait que la victime projetait de se rendre à Roding ce soir-là. Elle seule connaissait les liens existant entre le défunt et Béatrix. La date précise de sa mort serait établie exactement par celle de la tempête de neige, et j'étais sûr qu'une fois le cadavre identifié, Mme Wilson ne pourrait manquer d'associer le départ de sa pensionnaire et sa maladie subséquente au terrible événement. Qu'elle révélât ces particularités à la Justice, et la seule personne intéressée à commettre le crime était immédiatement poursuivie.

A ce raisonnement, mon cœur défaillait, car ce raisonnement, c'était l'irréfutablement.

Je ne redoutais rien de William. Soupçonna-t-il quelque chose, le brave garçon était incapable de parler.

Je me blâmais sévèrement d'avoir, par un mouvement impulsif, lancé au loin l'arme fatale. Que ne l'avais-je confisquée et enfouie profondément. Ce pistolet retrouvé fournissait une piste qui, suivie utilement, achevait de convaincre l'accusée. Mon seul espoir était qu'il fût tombé dans quelque trou où personne n'irait le découvrir.

En somme, s'il n'existait qu'un té-

Prochaine installation de pompes. — Notre population apprendra avec plaisir que les pompes destinées à nos puits communaux sont arrivées et que leur installation ne tardera guère.

Jusqu'ici, on s'était approvisionné de l'eau de nos puits avec le vieux système des poulies, à la fois pénible et dangereux.

Il n'en sera plus de même avec des pompes perfectionnées qui sont appelées à rendre les plus grands services, surtout en cas d'incendie.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Doigts coupés. — En débitant du bois de chauffage, M. Lot Henri, 31 ans, ouvrier à l'usine Ratier, a placé la main droite trop près de la scie et a été blessé à l'extrémité de l'index et du majeur. La blessure a été si profonde que l'amputation de deux phalanges a été nécessaire. Pour amener la guérison, un repos de 20 jours a été prescrit.

Théâtre. — L'Administration des Tournées Duvernoy me prie de vous informer que c'est aujourd'hui, 16 octobre, irrévocablement qu'une de ses compagnies nous présentera le chef-d'œuvre du genre, la comédie gaie, classique, bien connue, réfrénée « Le Sursis ou les 13 jours de Marinette », de MM. Sylvane et Gascoigne, les talentueux hommes de lettres, une des pièces des temps heureux, la plus fertile en quiproquos, situations abraçadabrantes, traitées avec autant de bonne humeur que de mesure, débordant d'un comique retentissant à la fois innocent et de bon goût...

Tribunal de simple police. — Un jugement pour embarras de la voie publique ;

Un jugement pour défaut de carte d'identité d'étranger ;

Un jugement pour défaut d'inscription au registre des logeurs ;

Un jugement pour pollution d'eau du Célé.

Cajaro

Conseil Municipal. — La séance est ouverte sous la présidence de M. Andrieu, Maire. M. le Maire dit qu'il a appris que le départ de la voiture de la poste rurale n'aura lieu qu'après le train de 9 h. 20, St-Jean-de-Laur et Puyjournes, menacés d'être rattachés au bureau de Limogne, protestent et demandent qu'ils continuent à être rattachés à Cajaro. Le Conseil joint sa protestation à la leur. Le Conseil ne votera les fonds pour les travaux aux écoles que lorsque la subvention sera accordée. Les horloges publiques seront remontées moyennant 100 francs pour les réparations à faire donneront lieu à des devis soumis au Conseil. Le Conseil approuve la dépense à faire pour la réparation de la porte du cimetière de Gaillac, du beffroi des cloches et la fermeture de la citerne de l'école. Pour la pompe demandée par l'institutrice, un devis sera demandé à M. Marmiesse. M. le Maire dit qu'il faudrait faire débayer l'impasse située derrière la maison Sanchez, encombré de décombres et d'ordures. La Commission des Travaux publics cherchera quelqu'un voulant se charger de ce travail. MM. Courné et Marty sont désignés pour présider la section électorale de Gaillac, le 20 octobre. Le vote aura lieu à Cajaro, à l'école des garçons.

Le compte de l'assistance médicale pour le 1^{er} semestre de 1929 s'élevant à 679 fr. 50 est approuvé. La demande de sursis pour continuation d'Etudes de M. Debart est votée. Le Conseil approuve la location de la Halle au Directeur du Cinéma de Capdenne, moyennant 10 fr. par séance tous les jeudis, pendant 6 mois qui seront payés d'avance. Un certain nombre de propriétaires du Verdier offrent de céder gratuitement le terrain si la commune veut construire un chemin rural qui les intéresse. Un projet sera demandé au Génie rural. Plusieurs demandes de subvention de femmes en couches et d'assistance aux vieillards sont approuvées. La séance est levée.

Obsèques. — Ces jours derniers ont été célébrées les obsèques de M. Bonnafous, ancien conseiller municipal, décédé à l'âge de 83 ans.

Une nombreuse assistance a suivi le char funèbre.

Nous adressons à la famille nos vives condoléances.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Nouvelle foire. — La nouvelle foire du deuxième samedi après le 9 octobre, se tiendra, cette année, le 19 octobre et il ne sera perçu aucun droit sur les animaux qui y seront conduits, ni sur les étalages des marchands forains.

Prestation de serment. — M. Armand Traoucu, le sympathique deuxième adjoint au Maire, a prêté serment en présence de M. le Juge de paix et de M. le Maire de Gourdon, pour assumer les délicates fonctions de ministre public devant le tribunal de simple police.

Bal parfumé. — On nous annonce pour le 17 novembre prochain, une soirée dansante parfumée organisée par les ouvriers coiffeurs et qui éclipsera celle de l'année passée.

Une tombola sera tirée au cours de la soirée et sera dotée de nombreux prix.

Nous leur souhaitons beaucoup de succès.

Cressensac

Probité. — Le jeune Emile Tassaing, chauffeur de l'autobus faisant le service de la poste rurale dans la partie nord du canton de Martel, ayant trouvé, dans sa voiture, un portefeuille, contenant une assez forte somme, s'est empressé de la remettre à la personne qui l'avait perdu.

Il a été remercié et félicité.

Salviac

Dans les P. T. T. — Nous apprenons avec plaisir que Mme Emilienne Gabet, dame employée des P. T. T., à Souillac, épouse de M. René Gabet, le sympathique négociant en chaussures de notre ville vient d'être nommée dame employée du bureau de Postes de Gourdon en remplacement de Mlle Teulat nommée au bureau de Postes du Vigan.

Nos bien sincères félicitations à Mme Gabet qui se rapproche de sa famille.

Notariat. — Par décret en date du 5 octobre, l'étude de notaire dont maître feu Pécout était titulaire, est supprimée.

Le canton avait autrefois 3 études de notaire, maintenant il en est complètement dépourvu.

Cela est très préjudiciable aux intérêts de nos populations agricoles. Il est regrettable que des hommes politiques, qui veillent sur les destinées de notre canton, n'aient pas réussi à empêcher cela.

Miss Macdonald voyage sur une locomotive

De New-York. — Miss Isabelle Macdonald, allant au Canada, est montée sur une locomotive et a fait 130 kilomètres.

Un joli cadeau

De Washington. — Mme Lindbergh vient de recevoir de ses parents un cadeau de 25 millions.

De Berlin. — Deux jeunes gens ont jeté une bombe dans un café de Sofia, tenu par un ancien révolutionnaire macédonien.

Deux consommateurs et deux membres de la police secrète et le propriétaire du café ont été blessés.

Une bombe dans un café de Sofia

De Berlin. — Deux jeunes gens ont jeté une bombe dans un café de Sofia, tenu par un ancien révolutionnaire macédonien.

Deux consommateurs et deux membres de la police secrète et le propriétaire du café ont été blessés.

Un établissement de bains à coulé à Neuilly

De Paris. — Cette nuit, un des établissements de bains sur la Seine, amarré à Neuilly, a coulé. On ignore la cause.

Il n'y a eu aucun accident de personne.

Les élections australiennes

De Londres. — Les résultats définitifs des élections australiennes sont les suivants : 42 travaillistes, 13 nationalistes, 10 membres du parti de campagne, 5 indépendants, 5 douteux.

ON DEMANDE CUISINIÈRE SÉRIEUSE dans maison bourgeoise S'adresser au Bureau du Journal

ANESSE à vendre Convient pour distribution de lait ou pour promenade vieillards ou enfants Très docile S'adresser Bureau du Journal

ON DEMANDE UN BON OUVRIER MÉCANICIEN au Garage du Nord

ON DEMANDE DES APPRENTIS à l'imprimerie du Journal du Lot

Feuilleton du « Journal du Lot » 18

DANS LA TOURMENTE

ROMAN ADAPTÉ DE L'ANGLAIS par E.-Pierre LUGUET

CHAPITRE VI
SECRET BIEN GARDÉ

Elle écouta ma confession en silence. Je lui dis tout, sauf deux choses, le nom de l'homme qui avait abusé de ma bien-aimée et la destinée funeste de cet homme. Je lui racontai, comme je l'ai fait ici, les origines et les mécomptes de mon amour ; je lui dis que, plus que jamais, je la chérissais et que j'osais espérer maintenant que, dans un avenir prochain, mon amour serait payé de retour. Je la suppliai de prendre ma pauvre délaissée contre son cœur, et l'acceptant pour fille, de lui rendre l'estime de soi-même.

Ma mère m'avait compris. Sa douce figure refléta l'état d'attendrissement où mon récit l'avait mise. Ses

Tous droits de reproduction, traduction, adaptations théâtrales et cinématographiques, émissions par T. S. F., réservés pour tous pays.



Ne vous laissez pas tromper
IL N'Y A PAS D'AUTRE
MIRUS
QUAND vous demandez un MIRUS exigez la marque MIRUS sur la façade, en lettres fondues.
Le vrai MIRUS a fait ses preuves : c'est le poète qu'il vous faut.
En vente partout.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 10.

Explosion dans une usine de Suresnes

De Suresnes. — Une explosion d'une chaudière de gazogène dans l'usine d'automobiles Tablot s'est produite, ce matin, à 9 heures. Quatre morts et sept blessés ont, déjà, été retirés des décombres.

Un joli cadeau

De Washington. — Mme Lindbergh vient de recevoir de ses parents un cadeau de 25 millions.

Miss Macdonald voyage sur une locomotive

De New-York. — Miss Isabelle Macdonald, allant au Canada, est montée sur une locomotive et a fait 130 kilomètres.

Une bombe dans un café de Sofia

De Berlin. — Deux jeunes gens ont jeté une bombe dans un café de Sofia, tenu par un ancien révolutionnaire macédonien.

Deux consommateurs et deux membres de la police secrète et le propriétaire du café ont été blessés.

Un établissement de bains à coulé à Neuilly

De Paris. — Cette nuit, un des établissements de bains sur la Seine, amarré à Neuilly, a coulé. On ignore la cause.

Il n'y a eu aucun accident de personne.

Les élections australiennes

De Londres. — Les résultats définitifs des élections australiennes sont les suivants : 42 travaillistes, 13 nationalistes, 10 membres du parti de campagne, 5 indépendants, 5 douteux.

ON DEMANDE CUISINIÈRE SÉRIEUSE dans maison bourgeoise S'adresser au Bureau du Journal

ANESSE à vendre Convient pour distribution de lait ou pour promenade vieillards ou enfants Très docile S'adresser Bureau du Journal

ON DEMANDE UN BON OUVRIER MÉCANICIEN au Garage du Nord

ON DEMANDE DES APPRENTIS à l'imprimerie du Journal du Lot



Cure d'Automne

A l'approche de l'hiver, faites une cure de Pilules Pink pour mettre votre organisme en état de défense contre les maladies épidémiques...

Si vous êtes tant soit peu affaibli, surmené, fatigué, les Pilules Pink sont la médication dont vous devez faire usage pour restaurer vos forces...

En vente dans toutes les pharmacies. Dépôt: Pharmacie P. Barret, 23, rue Balu, Paris. 7 francs la boîte, 39 francs les six boîtes...

TITRES ET COUPONS ÉTRANGERS

Achetés aux meilleurs cours Banque Parisienne de Transactions 74, Boulevard Beaumarchais, PARIS XIe.

L'ÉTOILE DU FOYER. Ni capitalisation, ni Épargne. Dotations d'enfants, Placements. Versements suivant possibilités. Depuis 120 fr. par an, 10 fr. par mois...

LA PHOSPHODE GARNAL. Médication iodotannique phosphatée. Remplace l'Huile de Foie de Morue. Prix du flacon: 14 francs.

Bourse de Paris

Cours comparatifs de la Semaine

Table with columns for 'Dernier cours', 'Cours du 4 Oct.', and 'Cours du 11 Oct.' listing various financial instruments like 'Fonds d'Etat'.

Table for 'Crédit National' showing various bond values and interest rates.

Table for 'Crédit Foncier' listing different types of bonds and their market values.

Table for 'Valeurs de Paris' listing various stocks and their prices.

Imp. COUSSLANT (personnel intéressé) Le co-gérant: L. PARAZINES.

Chemin de fer de Paris à Orléans

Nouvelles cartes pour voyages à 1/2 tarif

En vue de faciliter les déplacements de tourisme ou d'affaires que les voyageurs peuvent avoir à effectuer successivement pendant une période de temps limitée...

Les cartes peuvent être délivrées à partir d'un jour quelconque du mois, au gré des voyageurs.

Prix des cartes: Pour un mois, 1re classe, 270 fr. 30; 2e classe, 218 fr. 95; 3e classe, 142 fr. 80.

Les cartes d'un mois peuvent être prolongées de quinze jours moyennant un supplément égal au tiers de leur prix normal.

Les voyageurs ont avantage à prendre une carte d'un mois, au lieu de se munir de billets simples, dès que le trajet à parcourir dans une période de trente jours dépasse 1.440 kilomètres...

UNE BONNE NOUVELLE

pour les amateurs d'affiches illustrées

Pour mettre à la portée de toutes les bourses la possession des magnifiques affiches illustrées dont le public a pu apprécier le charme dans ses gares...

Cette collection vient de s'enrichir de nouveaux et superbes sujets: Rocamadour (Lot) de P. Commarmond, Le Tudy (Finistère) de Hallo, Québiron (Morbihan) de Symonod...

Les trains "express" et "rapide" ne prennent les voyageurs que dans des conditions déterminées: consulter les indicateurs.

Demandez la liste des affiches mises en vente au bureau de la Publicité, 1, place Valhubert, à Paris, chargé de la vente et de l'expédition en France et à l'étranger.

Le paiement des affiches peut s'effectuer par mandats, chèques ou chèques postaux (ajouter pour frais de port 0 fr. 50 par affiche).

Les amateurs auront également la faculté de se les procurer (sur place seulement) au même prix, à Paris, dans les bureaux suivants:

Agence de la Compagnie d'Orléans, 16, Boulevard des Capucines. Bureaux de renseignements de la gare de Paris-Quai-d'Orsay et 126, Boulevard Raspail.

Nouvelles réductions sur les prix des billets aller et retour de famille

Les billets d'aller et retour de famille à prix réduits, qui offraient déjà de sérieux avantages aux familles effectuant un parcours d'au moins 300 kilomètres, retour compris, en présentent maintenant de plus appréciables encore.

La famille doit se composer, comme précédemment d'au moins trois personnes, dont le père ou la mère, mais dans ce minimum, une personne peut être remplacée par un seul enfant de 3 à 7 ans au lieu de deux enfants de 3 à 7 ans antérieurement.

D'autre part, le billet peut comprendre, en plus des domestiques, un chauffeur par voiture remise au transport.

Enfin, la réduction de prix est consentie à partir de la deuxième personne au lieu de la troisième personne primitivement. Elle est de 25 0/0 pour la deuxième personne, de 50 0/0 pour la troisième personne et de 75 0/0 pour les suivantes.

Des réductions supplémentaires, variant de 10 à 45 0/0, sont accordées aux familles de trois personnes au minimum effectuant un parcours total d'au moins 400 kilomètres.

L'AMÉRIQUE DU SUD Via Bordeaux

Il est rappelé au Public les facilités offertes pour les relations avec l'Amérique du Sud via Bordeaux.

Sur présentation d'un billet de passage des Compagnies Sud-Atlantique et Chargeurs-Réunis, conjointement avec un billet de chemin de fer pour Bordeaux, les bagages sont enregistrés directement à Paris-Quai d'Orsay pour la destination définitive, après visite par la Douane. L'enregistrement est fait à Paris-Quai d'Orsay la veille du jour fixé pour le départ des paquebots de Bordeaux. Des dispositions spéciales sont en outre prévues pour amener les voyageurs, sans changer de voiture, jusqu'au quai d'embarquement.

Dans le sens du retour, les bagages à destination de Paris peuvent être enregistrés directement à bord du paque-

bot, avant son arrivée à Bordeaux. La visite de ces bagages par la Douane n'a lieu qu'à la gare de Paris-Quai d'Orsay, et tout est fait pour faciliter aux voyageurs le plus possible, comme à l'aller, la traversée de Bordeaux.

L'art en cartes postales

En présence du succès obtenu par les cartes postales illustrées, reproduction fidèle de ses affiches touristiques en couleurs, la Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans vient de faire paraître une nouvelle série de 10 sujets différents (Châteaux de la Loire, sites et monuments

de Bretagne, d'Auvergne, d'Entre Loire et Garonne, types espagnols et Nord Africains).

Ces cartes intéresseront tout particulièrement les artistes, les membres de l'enseignement, les collectionneurs et les touristes.

On les trouve dans les principales gares et bureaux de ville du dit réseau au prix de 2 francs la pochette de 10 sujets.

Ces pochettes sont également adressées franco contre l'envoi de la somme de 2 fr. 25 (Etranger: 2 fr. 60), au bureau de la Publicité de la Compagnie d'Orléans, 1, Place Valhubert, à PARIS (XIIIe).

LA PHOSPHODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE et les préparations iodotanniques phosphatées

Pour la guérison des:

ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME: Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.

MALADIES DES OS: Rachitisme, Scrofule des enfants.

MALADIES DE LA POITRINE: Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

ANÉMIE: Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE: des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

La Phosphode GARNAL et le Corps Médical

Le D' ORTEL

Ancien Externe des Hôpitaux de Paris, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris

Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit LA PHOSPHODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre. Chaque flacon de PHOSPHODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associée à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant. LA PHOSPHODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os, C'est le grand remède contre l'ANÉMIE et les Pâles couleurs. Son action reconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie. Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine. Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches.

Prix du flacon: 14 francs. — Grandeur unique

SERVICE D'HIVER 1929-1930

Large railway schedule table with multiple columns for routes (e.g., De Paris à Toulouse par Cahors, De Toulouse à Paris par Cahors, De Cahors à Libos, etc.) and various train services (OMNIB., EXP., MIXTE, RAPIDE).